

Filiale ORANGE

Projet de cession OCS et Orange Studio au Groupe Canal : **pas le début d'un horizon !**

Depuis plusieurs semaines, les représentants du Comité Social et Economique (CSE) de l'UES OSC_OS_OPTV contestent les conditions sociales dans lesquelles les activités d'OCS et d'Orange Studio sont transférées au groupe CANAL (hors application de l'article L1224-1 à la cession).

Les salariés et les syndicats ont été laissés dans le flou quant aux implications sociales réelles de ces transferts malgré la présentation d'une feuille de route.

Le refus de négocier et d'écouter les propositions des syndicats soulève de réelles inquiétudes quant à la considération de la dimension humaine de cette opération.

Afin d'éviter une mise en concurrence des salariés et de garantir leur adhésion à ce projet, le principe du volontariat doit être respecté.

Pour cela, la F3C CFDT a proposé un modus operandi, tripartite, permettant de rendre effectif :

- D'une part les modalités du reclassement au sein du groupe ORANGE avant transfert ;
- **D'autre part**, la réintégration dans le groupe ORANGE en cas de mise en cause de l'emploi dans le groupe CANAL et ce pendant une durée de 24 mois.

Compte tenu de la fermeture des négociations par la Direction Orange Content, la F3C CFDT demande à la Direction du Groupe Orange d'engager des négociations avec les organisations syndicales de l'UES afin de trouver des solutions concrètes et respectueuses des salariés pour assurer une transition sociale juste et réussie vers le Groupe CANAL.

Rencontrons nous, écoutons nous pour répondre aux attentes de tous...

« Il est encore temps de ne pas aller à la faute »

La F3C CFDT chez Orange porte une vision de l'entreprise qui doit s'appuyer principalement sur la responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise.

Forts de ces propositions, nous nous positionnons à plus long terme et comme une partie prenante engagée aux côtés des salarié-e-s qui demeurent la vraie richesse de cette entreprise.